

Nombre de membres	
-	En exercice : 13
-	Présents : 5
-	Votants : 9

**PROCES-VERBAL DE CARENCE DE QUORUM
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MAI 2025**

Étaient Présents : Mme LEROUGE Angélique, M. DUPRAT Henri, Mme VILLEROY Marine, M FAYARD Jean-Claude, Mme BARBEAU Marlyse.

Étaient représentés : Mme BAUBRY Françoise a donné procuration à Mme LEROUGE Angélique
M RICHARD Olivier a donné procuration à Mme VILLEROY Marine
M SALOMON Xavier a donné procuration à M. DUPRAT Henri
M. BOSDEVEIX David a donné procuration à M FAYARD Jean-Claude

Étaient absentes et excusées : Mme VILLEMONT Ana Christina et Mme MANGEANT Rachel

Étaient absents et non excusés : M. BOISSEAU Frédéric et Mme FERRAND Gaelle

Date de convocation : 16 mai 2025

Ordre du Jour : approbation locations des salles municipales, approbation des devis et factures, création de poste sur l'année 2025 et modification du tableau des effectifs, adoption d'une décision budgétaire modificative (budget commune), approbation du schéma DECI, questions diverses.

La séance du conseil municipal de la commune de Muron, prévue le 22 mai 2025 à 19h00, ne peut être ouverte, le quorum n'étant pas atteint.

Sur 13 membres en exercice, seuls 5 sont présents. Le quorum requis est de 7 membres.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal ne peut valablement délibérer. Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers municipaux dans les délais réglementaires (minimum 3 jours), sans condition de quorum. La séance est renvoyée au lundi 26 mai 2025.

Fait à Muron, le 22 mai 2025.

Le Maire,
Angélique LEROUGE

